

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 97 (2000)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Inspectorat

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Inspectorat

## Inspectorat des ruchers du canton de Vaud

Après une récolte magnifique, les colonies sont splendides, **mais il faut rester vigilant et poursuivre sans tarder la lutte contre varroa.**

La distribution des acaricides est en cours; si aucune miellée ne se manifeste, il est nécessaire **d'appliquer au plus tôt les traitements adéquats.** En effet, l'efficacité des acaricides à base d'huiles essentielles ou des acides organiques **dépend de la température ambiante.** Petites précisions : les plaquettes de Thymovar seront coupées en deux (dans le sens de la longueur) et disposées en quinconce au-dessus du nid à couvain. La solution d'acide formique pour les traitements avec diffuseurs (par-dessus) sera diluée comme suit : 1 l d'acide formique à 85 % versé dans 2 dl d'eau = solution à environ 70%.

Une fois encore, je vous prie de **n'utiliser que des acaricides agréés** et de vous conformer au mode d'emploi donné par le fabricant.

La découverte d'antibiotiques dans le miel cause **de lourds préjudices** à notre apiculture. Pour quelques inconscients, tous les détenteurs d'abeilles en subiront les conséquences !

Désormais, notre production **sera surveillée plus étroitement** et plus efficacement par le laboratoire cantonal. La recherche d'autres substances, molécules de base de certains acaricides ou autres produits, est à l'ordre du jour.

Le miel est une denrée alimentaire noble et saine. En dénaturant notre production de la sorte, l'apiculteur n'est plus crédible aux yeux et aux palais des consommateurs !

Alors prudence... et bon courage !

*L'inspecteur cantonal*

## Distribution des acaricides

Rappel des dernières séances de distributions:

District de Lavaux: Salle communale, Forel-Lavaux, le 5 juillet, de 18 h à 20 h.

District de Vevey, Parc Chaplin, Corsier, le 6 juillet, de 18 h à 20 h.

District d'Oron, ferme Cherpillod, Vulliens, le 7 juillet, de 18 h à 20 h.

District de Lausanne, Institut Galli Valério, le 11 juillet, de 19 h à 20 h.

Avis: Les apiculteurs du canton qui ne seraient pas encore desservis peuvent se rendre aux séances susmentionnées ou prendre contact **avant le 20 juillet** avec les personnes suivantes:

M. Jean-Michel Tenthorey, Les Granges-de-Dompierre, tél. (026) 652 29 37 (aux heures des repas).

M. Jean-Claude Rossier, Bière, tél. (021) 809 58 14 (aux heures des repas).

M. Pierre-André Bonzon, Cuarnens, tél. (021) 864 56 30 (répondeur).

**Comité de la FVA – Service vétérinaire cantonal**

